

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 034-213402613-20230413-132023-DE

Berger  
Levrault

261

Code INSEE

Mairie de St Guilhem le Desert

St Guilhem le Désert

*bud  
général.*

N° 13/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de SIEGEL Robert, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 216 863,23 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 6  
VOTES : Contre 0 Pour 6

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

#### Résultat de fonctionnement

##### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 147 719,03 €

##### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 69 144,20 €

##### **C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser) **216 863,23 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -61 820,14 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0,00 €

**Besoin de financement F** =D+E -61 820,14 €

**AFFECTATION = C** =G+H 216 863,23 €

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement** 61 820,14 €  
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 (2)** 155 043,09 €

**DEFICIT REPORTE D 002 (5)** 0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par SIEGEL Robert, Maire, compte tenu de la transmission , le 13/04/2023 et de la publication le 13/04/2023.

A SGLD, le 13/04/2023.

